

BILAN DETAILLE

2CBASTIA

Edition du : 01/01/2020 au 31/12/2020

Hors brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
- Fonds commercial				
- Autres	9 700	9 700		
205100 Logiciels à vocation pédagogique	9 700		9 700	9 700
280500 Amort des logiciels pédagogiqu...		9 700	(9 700)	(9 700)
Immobilisations corporelles	15 598	15 598		
215600 Matériel pédagogique	11 833		11 833	11 833
218100 Install. gene. agenc. amenag. d...	2 330		2 330	2 330
218400 Mobilier	1 435		1 435	1 435
281100 Amortissement Agencement		2 330	(2 330)	(2 330)
281560 Amort. matériel pédagogique		11 833	(11 833)	(11 833)
281800 Autres immobilisations corporel...		1 435	(1 435)	(1 435)
Immobilisations financières				
TOTAL I	25 298	25 298		
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Clients et comptes rattachés				
Autres	125 482		125 482	97 299
401E2M e2c Marseille	40		40	
421000 Personnel : rémunérations dûes				
437SIE SIE TS	362		362	362
441010 FSE SUB A RECEVOIR	111 763		111 763	81 012
441020 CG 2B Sub à recevoir				2 800
441040 CAB SUB A RECEVOIR	13 125		13 125	13 125
467BQ Frais de Bart QUIRAL	82		82	
467CB Frais Carole BALDINI	82		82	
468700 Produits a recevoir	28		28	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	275 017		275 017	230 417
512000 Banque	74 448		74 448	65 653
512CB Banque avec CB	82		82	767
512LIV Livret Bleu	200 487		200 487	163 996
Caisse				
TOTAL II	400 499		400 499	327 716
Charges constatées d'avance (III)	2 008		2 008	3 965

ACTIF	Exercice N			N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
486000 <i>Charges constatées d'avance</i>	2 008		2 008	3 965
TOTAL GENERAL (I+II+III)	427 804	25 298	402 507	331 681

PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
Fonds propres		
Fonds propres avec droit de reprise	248 141	248 141
103000 Fonds asso. avec droit de reprise	248 141	248 141
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	22 939	27 260
110000 Report à nouveau	22 939	27 260
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	18 286	(4 321)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	289 367	271 080
Fonds reportés et dédiés	4 062	
194300 Fonds dédiés Fondations	4 062	
TOTAL II	4 062	
Provisions pour risques et charges	45 125	2 625
151100 Provisions pour litiges	45 125	2 625
TOTAL III	45 125	
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		5 144
518600 Interets courus a payer		244
194300 Fonds dédiés Fondations		4 900
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 962	15 631
408000 Fournis. factures non parvenues	6 600	8 222
401ANI ANIMS		760
401ANT Art et Noces Troubles		3 965
401BUR BURO +	189	
401COP COPIE CONFORME		421
401DIV Fournisseurs divers et ponctuels	54	98
401E2M e2c Marseille		80
401FT France Telecom		249
401GA GASPARI Nettoyage	382	535
401TEA U TEATRINU		1 300
401EQU ProEquip	2	
401BAR Baromatic	30	
401CCS Corsica Consulting Solutions	706	
Autres	55 991	37 202
428200 Dettes provisio. pour congés payés	955	2 087
437100 CEA URSSAF	46 091	18 905
438200 Charges sociales sur congés payés	345	729
441050 CTC Sub à recevoir	8 592	14 094

PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
447130 <i>Particip des employeurs form conti</i>		1 380
467NR <i>Frais de Nathalie ROYER</i>	7	
467PTD <i>Frais de Paul Turchi-Duriani</i>		5
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	63 953	57 976
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	402 507	331 681

COMpte DE RESULTAT DETAILLE

2CBASTIA

Edition du : 01/01/2020 au 31/12/2020

Hors brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats d'approvisionnement		
Variation de stock (approvisionnement)		
Autres charges externes	62 609	97 970
606100 Fournitures non stock. eau, énergie	3 105	3 995
606140 Carburant	57	57
606300 Fournit. entretien & petit equip.	1 052	370
606400 Fournitures administratives	1 111	1 492
627000 Services bancaires et assim.	152	205
611100 Prestations des intervenants extéri	5 726	19 172
611200 Frais d'accès à des activités péda.	1 118	1 460
613000 Locations	7 877	13 353
613500 Locations mobilières	110	164
613550 Hébergement de sites	3 052	3 872
615210 Nettoyage des locaux	6 246	7 711
615600 Maintenance	3 810	5 123
616000 Primes d'assurance	3 876	3 937
618100 Documentation generale	161	318
618200 Documentation pédagogique	804	152
618300 Documentation technique	59	
621000 Personnel exterieur a l'entreprise	355	
622600 Honoraires	6 335	8 535
623100 Annonces et insertions	908	1 180
623600 Catalogues et imprimés	54	98
623700 Publications	360	216
625112 Voyages et déplac. salariés	1 036	7 125
625113 Voyages et déplac. stagiaires	2 596	3 970
625122 Hébergement et restauration salarié	621	1 844
625123 Hébergement et restauration stagiai	808	2 073
625700 Receptions	51	49
626000 Frais postaux et de télécomm.	4 935	6 499
628100 Concours divers (cotisations,...)	6 232	5 000
Impôts, taxes et versements assimilés		1 380
631300 Part. employ. a form. prof. cont.		1 380
Rémunération du personnel	202 541	207 264
641000 Rémunération du personnel	203 673	203 887
641200 Conges payes	(1 132)	(1 438)
641800 Indemnités de départ		4 815
Charges sociales	72 934	71 075
645000 Charges de secur. soc. et prevoy.	72 225	71 005
645250 Charges Congés payés	(384)	(665)

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
<i>647500</i> <i>Medecine du travail, pharmacie</i>	1 093	735
Dotations aux amortissements		515
<i>681110</i> <i>Immobilisations incorporelles</i>		<i>515</i>
Dotations aux provisions	42 500	2 625
<i>681500</i> <i>Dotat. aux prov. risq. & charg. ex</i>	<i>42 500</i>	<i>2 625</i>
Autres charges		
CHARGES FINANCIERES	(244)	718
<i>661600</i> <i>Intérêts bancaires & sur opér. banc</i>	<i>(244)</i>	<i>718</i>
TOTAL (I)	380 340	381 546
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)		4 900
<i>689000</i> <i>Engag a realis s ressources affect</i>		<i>4 900</i>
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	380 340	386 446
BENEFICE OU PERTE	18 286	(4 321)
TOTAL GENERAL	398 626	382 125

PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	369 862	363 679
740000 Subventions d'exploitation		4 900
741120 CGET	25 000	25 000
741200 Collectivité de Corse	77 244	145 580
741400 CAB	52 500	12 500
741500 FSE	69 208	83 013
741600 CTC		92 486
741800 Autres financements d'origine publi	330	200
741110 Etat DIRECCTE	145 580	
Autres produits	28 113	17 930
754000 Collectes	27 275	17 750
789500 Util.fonds dédiés contrib.fi autres	838	
790000 Transfert de charges		180
PRODUITS FINANCIERS	487	516
760000 Produits financiers	487	
764000 Revenus valeurs mobil. placement		516
TOTAL (I)	398 462	382 125
PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	164	
778000 Autres produits exceptionnels	164	
TOTAL DES PRODUITS (I+II)	398 626	382 125
TOTAL GENERAL	398 626	382 125

	Exercice N	Exercice N-1
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	81 012	
Bénévolat		
TOTAL	81 012	N.C
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	60 000	
Prestations en nature	21 012	
Personnel bénévole		
TOTAL	81 012	N.C

ASSOCIATION « Deuxième Chance Bastia »

Rue San Angelo

20200 BASTIA

N° SIRET : 517 956 843 000 26

Association loi 1901 déclarée en Préfecture de Haute-Corse le 28/10/2009 sous le n°W2B001372

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

- Règles et méthodes comptables
- Engagements financiers et autres informations
- Notes sur le bilan actif
- Notes sur le bilan passif
- Détails produits et charges
- Contributions volontaires en nature
- Rémunération de la direction
- Evènements post clôture

Annexe

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établies par les dirigeants de l'association.

I – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1-1 Objet social et activités de l'association

L'association « 2^{ème} Chance Bastia » s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans de la Communauté d'Agglomération de Bastia ou de toutes communes ou groupements de communes y adhérant ayant quitté le système scolaire, étant dépourvus de diplôme ou de qualification et étant sans emploi. Elle a pour but de leur permettre d'acquérir les compétences sociales et professionnelles attendues par le monde du travail afin de leur assurer une insertion professionnelle durable. L'association a obtenu, à l'issue d'un audit mené par l'AFNOR en mars 2016 puis d'un audit intermédiaire mené en mars 2018 et enfin d'un nouvel audit mené par l'AFNOR en octobre 2020, le renouvellement de son label « Ecole de la 2^{ème} Chance » institué par les articles L214-14 et D214-9 du Code de l'Education et le label QUALIOPi jusqu'en octobre 2024.

L'e2c de Bastia met en œuvre une approche pédagogique individualisée pour permettre au public ciblé d'acquérir :

- les compétences de base en français, mathématiques, informatique,
- les compétences sociales nécessaires à leur intégration dans la vie professionnelle mais aussi citoyenne,
- l'aptitude « d'apprendre à apprendre » afin d'accéder à la formation tout au long de la vie
- une formation pratique organisée par et dans les entreprises sous forme de stages de détermination, de développement ou de validation d'un projet d'emploi individualisé.

Pour ce faire :

- elle développe un partenariat étroit avec tous les acteurs institutionnels ou non qui interviennent dans le champ de l'accompagnement, de l'orientation, du bilan, de la formation et de l'insertion des jeunes en difficulté.
- elle développe un partenariat étroit avec les entreprises locales au sein même de l'école en les associant à la construction des parcours individualisés et à l'accréditation des compétences acquises par le jeune tout au long de son parcours.

1-2 Financement

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement ont été couvertes par :

- des subventions d'origine publique
- des subventions d'origine privée (Fondation Edith Cresson)
- la collecte de la Taxe d'Apprentissage (l'e2c de Bastia est inscrite sur la liste des établissements habilités à collecter la taxe d'apprentissage 2020 publiée par le Préfet de Région par arrêté n° R20-2019-12-23-001 du 23/12/2019)

1-3 Moyens mis en œuvre

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 5 membres : 3 représentants de la CdC et 2 représentants de la CAB.

L'association dispose de moyens humains et matériels dédiés :

- une équipe de 6 salariés
- un équipement et un réseau informatique à disposition des stagiaires et de l'équipe
- du mobilier administratif et pédagogique
- des locaux situés rue San Angelo mis à disposition gracieusement par la Ville de Bastia

II- REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général en particulier aux règlements de l'Autorité Nationale de Comptabilité (ANC) rappelées ci-dessous :

- le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels ;
- le règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels de personnes morales de droit privé à but non lucratif et le N°2020-08 qui est venu le compléter.

Ces nouvelles dispositions impliquent donc une modification de la présentation des comptes annuels 2019 qui ont été certifiés. La dotation et l'utilisation des fonds dédiés apparaissent en 2020 dans le résultat d'exploitation et non plus en résultat exceptionnel.

Des numéros de comptes dont, en particulier, ceux des subventions ont été modifiés. Pour le comparatif des subventions entre les exercices 2019 et 2020, il est nécessaire de se reporter au tableau page 7.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes (à l'exception de l'incidence des éléments cités précédemment)
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2-2 La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2-3 Dotation au fonds associatif avec droit de reprise :

Il n'y a pas de dotation au fonds associatif au cours de l'exercice 2020. Le fonds associatif avec droit de reprise s'élève ainsi au 31/12/2020 à la somme de **248 141.47 €**.

III - AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

- Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice :

1 – Collecte de la taxe d'apprentissage :

Conformément au décret n° 2009-221 du 24 février 2009 et suite au renouvellement du label e2c, le Préfet de Corse a publié en date du 23 décembre 2019 la liste des établissements habilités à percevoir les fonds provenant de la taxe d'apprentissage pour l'année 2020, liste sur laquelle figure l'e2c de Bastia. Ces fonds sont destinés à financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la réalisation d'actions ponctuelles et exceptionnelles menées en direction des stagiaires.

Ainsi, et au titre de l'année 2020, l'e2c de Bastia a collecté la somme de **27 274.80 €** qui a été enregistrée dans son intégralité en autres produits (contre 17 750.23 € en 2019). Ce produit n'est pas pris en compte pour le calcul de la subvention FSE.

2 – Subvention FSE 2020 :

L'acte attributif d'aide européenne à l'e2c de Bastia n°401/SAEUFSE10III relatif au projet CO 00 28333 pour l'année 2020 a été signé le 23 décembre 2020 pour un montant de 204 202.40 € pour un coût total éligible de 575 218 €.

Le montant FSE attendu à la date du 31/03/2021 (date de production du bilan annuel 2020) est de **69 208.33 €** sur un total des dépenses éligibles présenté de 369 532.33 €.

Ce montant dû par le FSE pourrait être différent car la notification du montant finalement alloué par le FSE au titre de l'exercice 2020 n'a pas été encore transmise à l'e2c par le service instructeur au jour de la rédaction de la présente annexe.

3 – Suivi de la subvention FSE 2019 :

Il est rappelé que l'acte attributif d'aide européenne à l'e2c de Bastia n°382/SAEUFSE10III relatif au projet CO 00 24662 pour l'année 2019 a été signé le 17 juin 2020 pour un montant de 206 401.90 € pour un coût total éligible de 594 818 €.

Le montant FSE attendu à la date de la clôture des comptes de l'exercice 2019 était de **83 102.73 €** sur un total des dépenses éligibles présenté de 380 696.79 €.

Ce montant dû par le FSE est provisoire car la notification du montant définitif par le service instructeur n'a pas été reçue au jour de la rédaction de la présente annexe.

Ainsi, la participation financière du FSE pour l'exercice 2019 n'a pas pu être régularisée dans les comptes de l'exercice 2020.

4 – Suivi de la subvention FSE 2018 :

Il est rappelé que l'acte attributif d'aide européenne à l'e2c de Bastia n°342/SAEUFSE10III relatif au projet CO 00 19324 pour l'année 2018 a été signé le 3 décembre 2018 pour un montant de 206 401.90 € pour un coût total éligible de 594 818 €.

Le montant FSE attendu à la date de la clôture des comptes de l'exercice 2018 était de **63 190.45 €** sur un total des dépenses éligibles présenté de 374 264.69 €.

Ce montant dû par le FSE est provisoire car la notification du montant définitif par le service instructeur n'a pas été reçue au jour de la rédaction de la présente annexe.

Ainsi, la participation financière du FSE pour l'exercice 2018 n'a pas pu être régularisée dans les comptes de l'exercice 2020.

5 – Suivi de la subvention Service de la Formation Professionnelle CdC 2018 :

Au regard du calcul opéré pour le versement du solde de la subvention au cours des années antérieurs, la participation financière de la CdC comptabilisée pour l'exercice 2018 a été proratisée en fonction des dépenses encourues et s'élève donc à 79 619.25 € au lieu des 123 000 € conventionnés. La CdC ayant versé une avance de 80 % de la convention à la signature, un ordre de reversement d'un montant de **18 780.75 €** a été établi par la CdC en date du 28/07/2020. L'e2c a procédé au remboursement de l'indu en date du 23/10/2020.

6 – Procédure aux Prud'Hommes :

Suite au licenciement pour inaptitude médicale de Mme Françoise VASCO intervenu en avril 2019, celle-ci a entamé une procédure aux prud'hommes réclamant une indemnité de 42 500 € au titre de préjudice moral suite à des mauvaises conditions de travail.

Avec la crise sanitaire, la procédure a été ralentie et l'audience n'a pu être tenue qu'en mars 2021. Le délibéré du dossier est prévu au 27 mai 2021.

L'e2c a eu recours à un avocat (Me SIGRIST-COSTA) pour l'accompagner dans cette procédure. Bien que les dirigeants de l'association soient confiants sur l'issue de cette affaire, une provision d'un montant de 42 500 € en cas d'échec de la procédure a été constituée.

IV - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

4-1 Actif immobilisé

- Valeurs brutes :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles :				
Aménagements et const.				
Agencements et Inst.	2 330 €			2 330 €
Matériel de cuisine				
Lingerie				
Matériel atelier				
Matériel éducatif	9 700 €			9 700 €
Matériel incendie				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	13 267 €			13 267 €
Mobilier internat				
Autres immobilisations				
TOTAL				
Immobilisations financières :				
Dépôts et cautions	0 €			0 €
TOTAL	25 298 €	0 €	0 €	25 298 €

- Amortissements :

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations Corporelles:				
Aménagements et const.	2 330 €			2 330 €
Agencements et Inst.				
Matériel éducatif	9 700 €			9 700 €
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	13 267 €			13 267 €
Mobilier internat				
Autres immobilisations				
TOTAL	25 298 €	0 €	0 €	25 298 €

4-2 Etat des créances et des disponibilités :

- Etat des créances et des disponibilités

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Actif circulant :			
Créances			
Indemnités journalières			
Subventions à recevoir			
Débiteurs divers			
Créances autres	125 482 €	125 482 €	
Disponibilités	275 017 €	275 017 €	
TOTAL :	400 499 €	400 499 €	

- Etat des dépréciations

Dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances clients				
stocks				
Divers				

V - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

- Variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	248 141 €				248 141 €
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	27 260 €	-4 321 €			22 939 €
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 321 €	4 321 €	18 286 €		18 286 €
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	271 080 €	0 €	18 286 €		289 366 €

- Etat des provisions

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour litiges	2 625 €	42 500 €		45 125 €
TOTAL	2 625 €	42 500 €		45 125 €

- Etat des dettes :

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Emprunts/ dettes			
CIC/DAILLY			
Sous total :			
Passif circulant			
Fournisseurs	7 962 €	7 962 €	
Retenues de garanties			
Créditeurs divers			
Organismes sociaux			
Dettes fiscales			
Autres dettes	55 991 €	55 991 €	
Sous total :			
TOTAL :	63 953 €	63 953 €	

- Remarque : néant

VI - SUBVENTIONS

6.1 - Subventions d'investissement : néant

6.2 - Subventions de fonctionnement octroyées à l'association au titre de l'exercice :

- Convention Pluriannuelle d'Objectifs n°02B-E2c-2019-2022 conclu avec l'Etat pour **145 580 €** du 01/01/2020 au 31/12/2020
- Acte attributif n°401/SAEUFSE10III conclu avec le FSE/CdC pour un montant prévu de 204 202.40 € au titre de 2020 pour le projet CO 00 28333. Comme indiqué au point III.2, le montant comptabilisé en produits s'est élevé pour **69 208.33 €** au titre de l'exercice 2020. Ce montant a été déterminé comme l'année précédente en fonction des dépenses réalisées. Le montant du financement définitivement alloué sera connu au cours du 2nd semestre 2021 à l'issue du contrôle de service fait et lors la notification établie par le service FSE de la CdC suite à l'instruction du bilan.
- Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2019-2021 n°001502 19 DS01 94R0000078 conclue avec le CGET pour **25 000 €** du 01/01/2020 au 31/12/2020
- Convention n°20/SFOR/01 conclue avec la Collectivité de Corse / *Service Formation tout au long de la vie* pour 123 000 € du 01/01/2020 au 31/12/2020 pour un budget de fonctionnement prévu à 605 620 €. Suite à la sous-réalisation des dépenses, le paiement du solde finalement sollicité à la CdC au titre de l'exercice 2020 s'élève à **77 244 €**
- Convention n°Conv-AG-20-014 conclue avec la Communauté d'Agglomération de Bastia pour **52 500 €** du 01/01/2020 au 31/12/2020.
- Subvention pour le tutorat d'un Service Civique d'un montant mensuel de 100 € sur la période du 22/09/2020 au 31/12/2020 pour un montant total de **330 €**

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	Montant comptabilisé en 2020	Montant comptabilisé en 2019
ETAT	145 580,00 €	145 580,00 €
FSE	69 208.33 €	83 012.73 €
CGET	25 000,00 €	25 000,00 €
CdC (service Formation)	77 244.00 €	78 486.27 €
CdC (service Insertion)	0 €	14 000.00 €
CAB	52 500.00 €	12 500.00 €
ETAT / ASP	330.00 €	200.00 €
TOTAL du compte « Subventions d'exploitation »	369 862.33 €	358 779.00 €

VII - DETAIL DES RESULTATS ANALYTIQUES

Balance analytique jointe en page 9 qui fait ressortir :

- Les opérations et subventions entrant dans le calcul de la subvention FSE ;
- Les opérations non intégrées dans le calcul de la subvention FSE

VIII – FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant Global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation - Projet Box Solidaire (fondation E.Cresson)	4 900 €	4 900 €	838 €			4 062 €	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	4 900 €	4 900 €	838 €			4 062 €	

Les subventions de fonctionnement représentent le financement de la Fondation e2c France obtenu au cours de l'exercice 2019 à hauteur de **4 900 €** pour l'action intitulée « Box solidaire » menée par l'e2c pour permettre à nos jeunes stagiaires de disposer d'un vestiaire professionnel et d'acquérir les compétences nécessaires en matière d'hygiène corporelle.

Ce financement n'a été pas mobilisé sur l'exercice de 2019 et a été enregistré en fonds dédiés à hauteur de 4 900 €. Ces fonds ont été utilisés à hauteur de 838 € au cours de l'exercice 2020.

IX - EFFECTIF

Marina MHADI, référente-formatrice en CDI depuis avril 2019, a remis sa démission en août 2020 et elle n'a pas été remplacée.

Ainsi, l'équipe est à 5 ETP à la fin de l'année 2020.

X – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature se composent :

- De la mise à disposition gratuite par la Mairie de Bastia des locaux situés à San Angelo. La base de calcul qui a servi à établir la valeur de cette mise à disposition repose sur la valorisation de la location de l'immeuble établie par les services fonciers municipaux. Ainsi, la valeur des locaux de l'e2c est évaluée à **60 000 €**.
- Des rémunérations des stagiaires en parcours à l'e2c de Bastia qui sont prises en charge par la Collectivité Territoriale de Corse via l'organisme de gestion ASP. Les sommes versées par l'ASP directement aux stagiaires sont calculées en fonction des temps de présence effective des stagiaires à l'e2c. Pour l'année 2020, ce montant s'élève à **21 012.45 €**. (Cf. le récapitulatif des sommes versées aux stagiaires établi par l'ASP en page suivante).

Code Agreement	Code Session	Date Debut	Date Fin	Lib Formation	Nb Stagiaires	Montant Remu	Montant CSS	Total
REP2DCH ANCE	02B000C20 000	01/03/2020	31/12/2020	PROMO REPRISE 2020	23	5847.01	1558.19	7405.2
20202972S FOR	02B000C20 001	18/02/2020	31/12/2020	PROMO 2020	52	10717.83	2889.42	13607.25

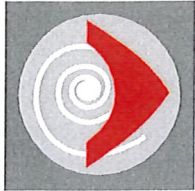
XI – REMUNERATION DE LA DIRECTION

La direction de l'e2c de Bastia est assurée par Mme Nathalie ROYER qui a perçu une rémunération brute annuelle de **54 494.96 €**.

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE – Année 2020 – e2c de Bastia

Produits		Charges	
Bénévolat		Secours en nature	
Prestations en nature		Mise à disposition gratuite de biens et de services	
- Locaux San Angelo	60 000.00 €	- Locaux San Angelo	60 000.00 €
Dons en nature		Personnel bénévole	
Rémunérations des stagiaires	21 012.45 €	Rémunérations des stagiaires	21 012.45 €
TOTAL	81 012.45 €	TOTAL	81 012.45 €

BALANCE ANALYTIQUE PAR CODE					
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020					
Codes analytiques : Tous					
Comptes : Du compte 600000 au compte 799999					
Avec brouillard		Hors simulation		Avec les clés de répartition	
				Avec les non affectés	
N° de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
FSE Opér. entrant dans le calcul FSE					
606100	Fournitures non stock. eau, énerg	3836,50 EUR	731,14 EUR	3105,36 EUR	
606140	Carburant	56,80 EUR		56,80 EUR	
606300	Fournit. entretien & petit equip.	1052,02 EUR		1052,02 EUR	
606400	Fournitures administratives	1110,98 EUR		1110,98 EUR	
611100	Prestations des intervenants exté	7326,09 EUR	1600,00 EUR	5726,09 EUR	
611200	Frais d'accès à des activités péda	1118,33 EUR		1118,33 EUR	
613000	Locations	7877,17 EUR		7877,17 EUR	
613500	Locations mobilières	109,53 EUR		109,53 EUR	
613550	Hébergement de sites	3051,60 EUR		3051,60 EUR	
615210	Nettoyage des locaux	6245,88 EUR		6245,88 EUR	
615600	Maintenance	4625,79 EUR	815,88 EUR	3809,91 EUR	
616000	Primes d'assurance	3876,34 EUR		3876,34 EUR	
618100	Documentation generale	180,50 EUR	19,80 EUR	160,70 EUR	
618200	Documentation pédagogique	1995,99 EUR	1192,00 EUR	803,99 EUR	
618300	Documentation technique	58,90 EUR		58,90 EUR	
621000	Personnel extérieur a l'entreprise	355,34 EUR		355,34 EUR	
622600	Honoraires	6150,00 EUR		6150,00 EUR	
623100	Annonces et insertions	907,80 EUR		907,80 EUR	
623600	Catalogues et imprimés	54,00 EUR		54,00 EUR	
623700	Publications	360,00 EUR		360,00 EUR	
625112	Voyages et déplac. salariés	1036,27 EUR		1036,27 EUR	
625113	Voyages et déplac. stagiaires	2596,16 EUR		2596,16 EUR	
625122	Hébergement et restauration sala	621,09 EUR		621,09 EUR	
625123	Hébergement et restauration stag	808,23 EUR		808,23 EUR	
625700	Receptions	51,27 EUR		51,27 EUR	
626000	Frais postaux et de télécomm.	5907,57 EUR	972,24 EUR	4935,33 EUR	
628100	Concours divers (cotisations,...)	6232,00 EUR		6232,00 EUR	
641000	Rémunération du personnel	203673,16 EUR		203673,16 EUR	
645000	Charges de secur. soc. et prevoy.	72224,89 EUR		72224,89 EUR	
647500	Medecine du travail, pharmacie	1092,99 EUR		1092,99 EUR	
741110	Etat DIRECCTE		145580,00 EUR		145580,00 EUR
741120	CGET		25000,00 EUR		25000,00 EUR
741200	Collectivité de Corse	45756,00 EUR	123000,00 EUR		77244,00 EUR
741400	CAB		52500,00 EUR		52500,00 EUR
741500	FSE	134994,07 EUR	204202,40 EUR		69208,33 EUR
741800	Autres financements d'origine publique		330,00 EUR		330,00 EUR
TOTAL FSE		525343,26 EUR	555943,46 EUR	339262,13 EUR	369862,33 EUR
HORSFSE Opér. non intégrées dans calcul FSE					
622600	Honoraires	6120,00 EUR	5934,77 EUR	185,23 EUR	
627000	Services bancaires et assim.	152,18 EUR		152,18 EUR	
641200	Conges payés	955,01 EUR	2087,14 EUR		1132,13 EUR
645250	Charges Congés payés	344,95 EUR	729,11 EUR		384,16 EUR
661600	Intérêts bancaires & sur opér. banc		243,75 EUR		243,75 EUR
681500	Dotat. aux prov. risq. & charg. ex	42500,00 EUR		42500,00 EUR	
754000	Collectes		27274,80 EUR		27274,80 EUR
760000	Produits financiers		486,63 EUR		486,63 EUR
778000	Autres produits exceptionnels		164,00 EUR		164,00 EUR
789500	Util.fonds dédiés contrib.fi autres org		837,95 EUR		837,95 EUR
TOTAL HORSFSE		50072,14 EUR	37758,15 EUR	42837,41 EUR	30523,42 EUR
TOTAL BALANCE		575415,40 EUR	593701,61 EUR	382099,54 EUR	400385,75 EUR



Antoine VINCENTI

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre associé du réseau France Défi

DEUXIEME CHANCE BASTIA
Association loi de 1901
SIEGE SOCIAL : rue San Angelo
20200 - BASTIA

ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Siège Social :

Parc technologique de Bastia
Z.A.E. d'Erbajolo - 20600 BASTIA
☎ 04 95 30 18 60 ~ Fax 04 95 33 68 50
E-Mail : antoine.vincenti@free.fr

Bureau Secondaire :

• Immeuble Saint-Jean - La Poretta - 20137 PORTO-VECCHIO ☎ 04 95 70 11 96 ~ Fax 04 95 70 56 88

Bureaux Annexes :

- 14, Cours Paoli - 1^{er} Etage - 20250 CORTE ☎ 04 95 46 10 52 ~ Fax 04 95 46 20 61
- Avenue Santa Maria - 20260 CALVI ☎ 04 95 65 22 74 ~ Fax 04 95 65 32 34

DEUXIEME CHANCE BASTIA
Association loi de 1901
SIEGE SOCIAL : rue San Angelo
20200 - BASTIA

ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames,
Messieurs les Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable qui résulte du changement de réglementation comptable des associations (nouveau règlement ANC N°2018-06) qui est présenté dans le paragraphe II intitulé « Règles et méthodes comptables ».

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous vous précisons que nous avons porté une attention particulière à l'analyse des subventions, de leur utilisation et à ses incidences comptables.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président et le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bastia, le 20 avril 2021

Antoine VINCENTI



BILAN DETAILLE

2CBASTIA

Edition du : 01/01/2020 au 31/12/2020

Hors brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
- Fonds commercial				
- Autres	9 700	9 700		
205100 Logiciels à vocation pédagogique	9 700		9 700	9 700
280500 Amort des logiciels pédagogiques...		9 700	(9 700)	(9 700)
Immobilisations corporelles	15 598	15 598		
215600 Matériel pédagogique	11 833		11 833	11 833
218100 Install. gene. agenc. amenag. d...	2 330		2 330	2 330
218400 Mobilier	1 435		1 435	1 435
281100 Amortissement Agencement		2 330	(2 330)	(2 330)
281560 Amort. matériel pédagogique		11 833	(11 833)	(11 833)
281800 Autres immobilisations corporel...		1 435	(1 435)	(1 435)
Immobilisations financières				
TOTAL I	25 298	25 298		
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Clients et comptes rattachés				
Autres	125 482		125 482	97 299
401E2M e2c Marseille	40		40	
421000 Personnel : rémunérations dues				
437SIE SIE TS	362		362	362
441010 FSE SUB A RECEVOIR	111 763		111 763	81 012
441020 CG 2B Sub à recevoir				2 800
441040 CAB SUB A RECEVOIR	13 125		13 125	13 125
467BQ Frais de Bart QUIRAL	82		82	
467CB Frais Carole BALDINI	82		82	
468700 Produits a recevoir	28		28	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	275 017		275 017	230 417
512000 Banque	74 448		74 448	65 653
512CB Banque avec CB	82		82	767
512LIV Livret Bleu	200 487		200 487	163 996
Caisse				
TOTAL II	400 499		400 499	327 716
Charges constatées d'avance (III)	2 008		2 008	3 965

ACTIF	Exercice N			N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
486000 Charges constatées d'avance	2 008		2 008	3 965
TOTAL GENERAL (I+II+III)	427 804	25 298	402 507	331 681

PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
Fonds propres		
Fonds propres avec droit de reprise	248 141	248 141
103000 <i>Fonds asso. avec droit de reprise</i>	248 141	248 141
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	22 939	27 260
110000 <i>Report à nouveau</i>	22 939	27 260
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	18 286	(4 321)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	289 367	271 080
Fonds reportés et dédiés	4 062	
194300 <i>Fonds dédiés Fondations</i>	4 062	
TOTAL II	4 062	
Provisions pour risques et charges	45 125	2 625
151100 <i>Provisions pour litiges</i>	45 125	2 625
TOTAL III	45 125	
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		5 144
518600 <i>Interets courus a payer</i>		244
194300 <i>Fonds dédiés Fondations</i>		4 900
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 962	15 631
408000 <i>Fournis. factures non parvenues</i>	6 600	8 222
401ANI <i>ANIMS</i>		760
401ANT <i>Art et Noces Troubles</i>		3 965
401BUR <i>BURO +</i>	189	
401COP <i>COPIE CONFORME</i>		421
401DIV <i>Fournisseurs divers et ponctuels</i>	54	98
401E2M <i>e2c Marseille</i>		80
401FT <i>France Telecom</i>		249
401GA <i>GASPARI Nettoyage</i>	382	535
401TEA <i>U TEATRINU</i>		1 300
401EQU <i>ProEquip</i>	2	
401BAR <i>Baromatic</i>	30	
401CCS <i>Corsica Consulting Solutions</i>	706	
Autres	55 991	37 202
428200 <i>Dettes provisio. pour congés payés</i>	955	2 087
437100 <i>CEA URSSAF</i>	46 091	18 905
438200 <i>Charges sociales sur congés payés</i>	345	729
441050 <i>CTC Sub à recevoir</i>	8 592	14 094

PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
447130 <i>Particip des employeurs form conti</i>		1 380
467NR <i>Frais de Nathalie ROYER</i>	7	
467PTD <i>Frais de Paul Turchi-Duriani</i>		5
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	63 953	57 976
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	402 507	331 681

PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	369 862	363 679
740000 Subventions d'exploitation		4 900
741120 CGET	25 000	25 000
741200 Collectivité de Corse	77 244	145 580
741400 CAB	52 500	12 500
741500 FSE	69 208	83 013
741600 CTC		92 486
741800 Autres financements d'origine publi	330	200
741110 Etat DIRECCTE	145 580	
Autres produits	28 113	17 930
754000 Collectes	27 275	17 750
789500 Util.fonds dédiés contrib.fi autres	838	
790000 Transfert de charges		180
PRODUITS FINANCIERS	487	516
760000 Produits financiers	487	
764000 Revenus valeurs mobil. placement		516
TOTAL (I)	398 462	382 125
PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	164	
778000 Autres produits exceptionnels	164	
TOTAL DES PRODUITS (I+II)	398 626	382 125
TOTAL GENERAL	398 626	382 125

	Exercice N	Exercice N-1
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	81 012	
Bénévolat		
TOTAL	81 012	N.C
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	60 000	
Prestations en nature	21 012	
Personnel bénévole		
TOTAL	81 012	N.C

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

2CBASTIA

Edition du : 01/01/2020 au 31/12/2020

Hors brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats d'approvisionnement		
Variation de stock (approvisionnement)		
Autres charges externes	62 609	97 970
606100 Fournitures non stock. eau, énergie	3 105	3 995
606140 Carburant	57	57
606300 Fournit. entretien & petit equip.	1 052	370
606400 Fournitures administratives	1 111	1 492
627000 Services bancaires et assim.	152	205
611100 Prestations des intervenants extéri	5 726	19 172
611200 Frais d'accès à des activités péda.	1 118	1 460
613000 Locations	7 877	13 353
613500 Locations mobilières	110	164
613550 Hébergement de sites	3 052	3 872
615210 Nettoyage des locaux	6 246	7 711
615600 Maintenance	3 810	5 123
616000 Primes d'assurance	3 876	3 937
618100 Documentation generale	161	318
618200 Documentation pédagogique	804	152
618300 Documentation technique	59	
621000 Personnel extérieur a l'entreprise	355	
622600 Honoraires	6 335	8 535
623100 Annonces et insertions	908	1 180
623600 Catalogues et imprimés	54	98
623700 Publications	360	216
625112 Voyages et déplac. salariés	1 036	7 125
625113 Voyages et déplac. stagiaires	2 596	3 970
625122 Hébergement et restauration salarié	621	1 844
625123 Hébergement et restauration stagiai	808	2 073
625700 Receptions	51	49
626000 Frais postaux et de télécomm.	4 935	6 499
628100 Concours divers (cotisations,...)	6 232	5 000
Impôts, taxes et versements assimilés		1 380
631300 Part. employ. a form. prof. cont.		1 380
Rémunération du personnel	202 541	207 264
641000 Rémunération du personnel	203 673	203 887
641200 Conges payes	(1 132)	(1 438)
641800 Indemnités de départ		4 815
Charges sociales	72 934	71 075
645000 Charges de secur. soc. et prevoy.	72 225	71 005
645250 Charges Congés payés	(384)	(665)

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
647500 <i>Medecine du travail, pharmacie</i>	1 093	735
Dotations aux amortissements		515
681110 <i>Immobilisations incorporelles</i>		515
Dotations aux provisions	42 500	2 625
681500 <i>Dotat. aux prov. risq. & charg. ex</i>	42 500	2 625
Autres charges		
CHARGES FINANCIERES	(244)	718
661600 <i>Intérêts bancaires & sur opér. banc</i>	(244)	718
TOTAL (I)	380 340	381 546
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)		4 900
689000 <i>Engag a realis s ressources affect</i>		4 900
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	380 340	386 446
BENEFICE OU PERTE	18 286	(4 321)
TOTAL GENERAL	398 626	382 125

ASSOCIATION « Deuxième Chance Bastia »

Rue San Angelo

20200 BASTIA

N° SIRET : 517 956 843 000 26

Association loi 1901 déclarée en Préfecture de Haute-Corse le 28/10/2009 sous le n°W2B001372

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

- Règles et méthodes comptables
- Engagements financiers et autres informations
- Notes sur le bilan actif
- Notes sur le bilan passif
- Détails produits et charges
- Contributions volontaires en nature
- Rémunération de la direction
- Evènements post clôture

Annexe

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établies par les dirigeants de l'association.

I – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1-1 Objet social et activités de l'association

L'association « 2^{ème} Chance Bastia » s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans de la Communauté d'Agglomération de Bastia ou de toutes communes ou groupements de communes y adhérant ayant quitté le système scolaire, étant dépourvus de diplôme ou de qualification et étant sans emploi. Elle a pour but de leur permettre d'acquérir les compétences sociales et professionnelles attendues par le monde du travail afin de leur assurer une insertion professionnelle durable. L'association a obtenu, à l'issue d'un audit mené par l'AFNOR en mars 2016 puis d'un audit intermédiaire mené en mars 2018 et enfin d'un nouvel audit mené par l'AFNOR en octobre 2020, le renouvellement de son label « Ecole de la 2^{ème} Chance » institué par les articles L214-14 et D214-9 du Code de l'Education et le label QUALIOPi jusqu'en octobre 2024.

L'e2c de Bastia met en œuvre une approche pédagogique individualisée pour permettre au public ciblé d'acquérir :

- les compétences de base en français, mathématiques, informatique,
- les compétences sociales nécessaires à leur intégration dans la vie professionnelle mais aussi citoyenne,
- l'aptitude « d'apprendre à apprendre » afin d'accéder à la formation tout au long de la vie
- une formation pratique organisée par et dans les entreprises sous forme de stages de détermination, de développement ou de validation d'un projet d'emploi individualisé.

Pour ce faire :

- elle développe un partenariat étroit avec tous les acteurs institutionnels ou non qui interviennent dans le champ de l'accompagnement, de l'orientation, du bilan, de la formation et de l'insertion des jeunes en difficulté.
- elle développe un partenariat étroit avec les entreprises locales au sein même de l'école en les associant à la construction des parcours individualisés et à l'accréditation des compétences acquises par le jeune tout au long de son parcours.

1-2 Financement

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement ont été couvertes par :

- des subventions d'origine publique
- des subventions d'origine privée (Fondation Edith Cresson)
- la collecte de la Taxe d'Apprentissage (l'e2c de Bastia est inscrite sur la liste des établissements habilités à collecter la taxe d'apprentissage 2020 publiée par le Préfet de Région par arrêté n° R20-2019-12-23-001 du 23/12/2019)

1-3 Moyens mis en œuvre

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 5 membres : 3 représentants de la CdC et 2 représentants de la CAB.

L'association dispose de moyens humains et matériels dédiés :

- une équipe de 6 salariés
- un équipement et un réseau informatique à disposition des stagiaires et de l'équipe
- du mobilier administratif et pédagogique
- des locaux situés rue San Angelo mis à disposition gracieusement par la Ville de Bastia

II- REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général en particulier aux règlements de l'Autorité Nationale de Comptabilité (ANC) rappelées ci-dessous :

- le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels ;
- le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels de personnes morales de droit privé à but non lucratif et le N° 2020-08 qui est venu le compléter.

Ces nouvelles dispositions impliquent donc une modification de la présentation des comptes annuels 2019 qui ont été certifiés. La dotation et l'utilisation des fonds dédiés apparaissent en 2020 dans le résultat d'exploitation et non plus en résultat exceptionnel.

Des numéros de comptes dont, en particulier, ceux des subventions ont été modifiés. Pour le comparatif des subventions entre les exercices 2019 et 2020, il est nécessaire de se reporter au tableau page 7.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes (à l'exception de l'incidence des éléments cités précédemment)
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2-2 La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2-3 Dotation au fonds associatif avec droit de reprise :

Il n'y a pas de dotation au fonds associatif au cours de l'exercice 2020. Le fonds associatif avec droit de reprise s'élève ainsi au 31/12/2020 à la somme de **248 141.47 €**.

III - AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

- Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice :

1 – Collecte de la taxe d'apprentissage :

Conformément au décret n° 2009-221 du 24 février 2009 et suite au renouvellement du label e2c, le Préfet de Corse a publié en date du 23 décembre 2019 la liste des établissements habilités à percevoir les fonds provenant de la taxe d'apprentissage pour l'année 2020, liste sur laquelle figure l'e2c de Bastia. Ces fonds sont destinés à financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la réalisation d'actions ponctuelles et exceptionnelles menées en direction des stagiaires.

Ainsi, et au titre de l'année 2020, l'e2c de Bastia a collecté la somme de **27 274.80 €** qui a été enregistrée dans son intégralité en autres produits (contre 17 750.23 € en 2019). Ce produit n'est pas pris en compte pour le calcul de la subvention FSE.

2 – Subvention FSE 2020 :

L'acte attributif d'aide européenne à l'e2c de Bastia n° 401/SAEUFSE10III relatif au projet CO 00 28333 pour l'année 2020 a été signé le 23 décembre 2020 pour un montant de 204 202.40 € pour un coût total éligible de 575 218 €.

Le montant FSE attendu à la date du 31/03/2021 (date de production du bilan annuel 2020) est de **69 208.33 €** sur un total des dépenses éligibles présenté de 369 532.33 €.

Ce montant dû par le FSE pourrait être différent car la notification du montant finalement alloué par le FSE au titre de l'exercice 2020 n'a pas été encore transmise à l'e2c par le service instructeur au jour de la rédaction de la présente annexe.

3 – Suivi de la subvention FSE 2019 :

Il est rappelé que l'acte attributif d'aide européenne à l'e2c de Bastia n° 382/SAEUFSE10III relatif au projet CO 00 24662 pour l'année 2019 a été signé le 17 juin 2020 pour un montant de 206 401.90 € pour un coût total éligible de 594 818 €.

Le montant FSE attendu à la date de la clôture des comptes de l'exercice 2019 était de **83 102.73 €** sur un total des dépenses éligibles présenté de 380 696.79 €.

Ce montant dû par le FSE est provisoire car la notification du montant définitif par le service instructeur n'a pas été reçue au jour de la rédaction de la présente annexe.

Ainsi, la participation financière du FSE pour l'exercice 2019 n'a pas pu être régularisée dans les comptes de l'exercice 2020.

4 – Suivi de la subvention FSE 2018 :

Il est rappelé que l'acte attributif d'aide européenne à l'e2c de Bastia n° 342/SAEUFSE10III relatif au projet CO 00 19324 pour l'année 2018 a été signé le 3 décembre 2018 pour un montant de 206 401.90 € pour un coût total éligible de 594 818 €.

Le montant FSE attendu à la date de la clôture des comptes de l'exercice 2018 était de **63 190.45 €** sur un total des dépenses éligibles présenté de 374 264.69 €.

Ce montant dû par le FSE est provisoire car la notification du montant définitif par le service instructeur n'a pas été reçue au jour de la rédaction de la présente annexe.

Ainsi, la participation financière du FSE pour l'exercice 2018 n'a pas pu être régularisée dans les comptes de l'exercice 2020.

5 – Suivi de la subvention Service de la Formation Professionnelle CdC 2018 :

Au regard du calcul opéré pour le versement du solde de la subvention au cours des années antérieures, la participation financière de la CdC comptabilisée pour l'exercice 2018 a été proratisée en fonction des dépenses encourues et s'élève donc à 79 619.25 € au lieu des 123 000 € conventionnés. La CdC ayant versé une avance de 80 % de la convention à la signature, un ordre de reversement d'un montant de **18 780.75 €** a été établi par la CdC en date du 28/07/2020. L'e2c a procédé au remboursement de l'indu en date du 23/10/2020.

6 – Procédure aux Prud'Hommes :

Suite au licenciement pour inaptitude médicale de Mme Françoise VASCO intervenu en avril 2019, celle-ci a entamé une procédure aux prud'hommes réclamant une indemnité de 42 500 € au titre de préjudice moral suite à des mauvaises conditions de travail.

Avec la crise sanitaire, la procédure a été ralentie et l'audience n'a pu être tenue qu'en mars 2021. Le délibéré du dossier est prévu au 27 mai 2021.

L'e2c a eu recours à un avocat (Me SIGRIST-COSTA) pour l'accompagner dans cette procédure. Bien que les dirigeants de l'association soient confiants sur l'issue de cette affaire, une provision d'un montant de 42 500 € en cas d'échec de la procédure a été constituée.

IV - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

4-1 Actif immobilisé

- Valeurs brutes :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles :				
Aménagements et const.				
Agencements et Inst.	2 330 €			2 330 €
Matériel de cuisine				
Lingerie				
Matériel atelier				
Matériel éducatif	9 700 €			9 700 €
Matériel incendie				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	13 267 €			13 267 €
Mobilier internat				
Autres immobilisations				
TOTAL				
Immobilisations financières :				
Dépôts et cautions	0 €			0 €
TOTAL	25 298 €	0 €	0 €	25 298 €

- Amortissements :

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations Corporelles:				
Aménagements et const.	2 330 €			2 330 €
Agencements et Inst.				
Matériel éducatif	9 700 €			9 700 €
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	13 267 €			13 267 €
Mobilier internat				
Autres immobilisations				
TOTAL	25 298 €	0 €	0 €	25 298 €

4-2 Etat des créances et des disponibilités :

- Etat des créances et des disponibilités

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Actif circulant :			
Créances			
Indemnités journalières			
Subventions à recevoir			
Débiteurs divers			
Créances autres	125 482 €	125 482 €	
Disponibilités	275 017 €	275 017 €	
TOTAL :	400 499 €	400 499 €	

- Etat des dépréciations

Dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances clients				
stocks				
Divers				

V - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

- Variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	248 141 €				248 141 €
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	27 260 €	-4 321 €			22 939 €
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 321 €	4 321 €	18 286 €		18 286 €
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	271 080 €	0 €	18 286 €		289 366 €

- Etat des provisions

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour litiges	2 625 €	42 500 €		45 125 €
TOTAL	2 625 €	42 500 €		45 125 €

- Etat des dettes :

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Emprunts/ dettes			
CIC/DAILLY			
Sous total :			
Passif circulant			
Fournisseurs	7 962 €	7 962 €	
Retenues de garanties			
Créditeurs divers			
Organismes sociaux			
Dettes fiscales			
Autres dettes	55 991 €	55 991 €	
Sous total :			
TOTAL :	63 953 €	63 953 €	

- Remarque : néant

VI - SUBVENTIONS

6.1 - Subventions d'investissement : néant

6.2 - Subventions de fonctionnement octroyées à l'association au titre de l'exercice :

- Convention Pluriannuelle d'Objectifs n°02B-E2c-2019-2022 conclu avec l'Etat pour **145 580 €** du 01/01/2020 au 31/12/2020
- Acte attributif n°401/SAEUFSE10III conclu avec le FSE/CdC pour un montant prévu de 204 202.40 € au titre de 2020 pour le projet CO 00 28333. Comme indiqué au point III.2, le montant comptabilisé en produits s'est élevé pour **69 208.33 €** au titre de l'exercice 2020. Ce montant a été déterminé comme l'année précédente en fonction des dépenses réalisées. Le montant du financement définitivement alloué sera connu au cours du 2nd semestre 2021 à l'issue du contrôle de service fait et lors la notification établie par le service FSE de la CdC suite à l'instruction du bilan.
- Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2019-2021 n°001502 19 DS01 94R0000078 conclue avec le CGET pour **25 000 €** du 01/01/2020 au 31/12/2020
- Convention n°20/SFOR/01 conclue avec la Collectivité de Corse / *Service Formation tout au long de la vie* pour 123 000 € du 01/01/2020 au 31/12/2020 pour un budget de fonctionnement prévu à 605 620 €. Suite à la sous-réalisation des dépenses, le paiement du solde finalement sollicité à la CdC au titre de l'exercice 2020 s'élève à **77 244 €**
- Convention n°Conv-AG-20-014 conclue avec la Communauté d'Agglomération de Bastia pour **52 500 €** du 01/01/2020 au 31/12/2020.
- Subvention pour le tutorat d'un Service Civique d'un montant mensuel de 100 € sur la période du 22/09/2020 au 31/12/2020 pour un montant total de **330 €**

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	Montant comptabilisé en 2020	Montant comptabilisé en 2019
ETAT	145 580,00 €	145 580,00 €
FSE	69 208.33 €	83 012.73 €
CGET	25 000,00 €	25 000,00 €
CdC (service Formation)	77 244.00 €	78 486.27 €
CdC (service Insertion)	0 €	14 000.00 €
CAB	52 500.00 €	12 500.00 €
ETAT / ASP	330.00 €	200.00 €
TOTAL du compte « Subventions d'exploitation »	369 862.33 €	358 779.00 €

VII - DETAIL DES RESULTATS ANALYTIQUES

Balance analytique jointe en page 9 qui fait ressortir :

- Les opérations et subventions entrant dans le calcul de la subvention FSE ;
- Les opérations non intégrées dans le calcul de la subvention FSE

VIII – FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant Global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation - Projet Box Solidaire (fondation E.Cresson)	4 900 €	4 900 €	838 €			4 062 €	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	4 900 €	4 900 €	838 €			4 062 €	

Les subventions de fonctionnement représentent le financement de la Fondation e2c France obtenu au cours de l'exercice 2019 à hauteur de **4 900 €** pour l'action intitulée « Box solidaire » menée par l'e2c pour permettre à nos jeunes stagiaires de disposer d'un vestiaire professionnel et d'acquérir les compétences nécessaires en matière d'hygiène corporelle.

Ce financement n'a été pas mobilisé sur l'exercice de 2019 et a été enregistré en fonds dédiés à hauteur de 4 900 €. Ces fonds ont été utilisés à hauteur de 838 € au cours de l'exercice 2020.

IX - EFFECTIF

Marina MHADI, référente-formatrice en CDI depuis avril 2019, a remis sa démission en août 2020 et elle n'a pas été remplacée.

Ainsi, l'équipe est à 5 ETP à la fin de l'année 2020.

X – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature se composent :

- De la mise à disposition gratuite par la Mairie de Bastia des locaux situés à San Angelo. La base de calcul qui a servi à établir la valeur de cette mise à disposition repose sur la valorisation de la location de l'immeuble établie par les services fonciers municipaux. Ainsi, la valeur des locaux de l'e2c est évaluée à **60 000 €**.
- Des rémunérations des stagiaires en parcours à l'e2c de Bastia qui sont prises en charge par la Collectivité Territoriale de Corse via l'organisme de gestion ASP. Les sommes versées par l'ASP directement aux stagiaires sont calculées en fonction des temps de présence effective des stagiaires à l'e2c. Pour l'année 2020, ce montant s'élève à **21 012.45 €**. (Cf. le récapitulatif des sommes versées aux stagiaires établi par l'ASP en page suivante).

Code Agreement	Code Session	Date Debut	Date Fin	Lib Formation	Nb Stagiaires	Montant Remu	Montant CSS	Total
REP2DCH ANCE	02B000C20 000	01/03/2020	31/12/2020	PROMO REPRISE 2020	23	5847.01	1558.19	7405.2
20202972S FOR	02B000C20 001	18/02/2020	31/12/2020	PROMO 2020	52	10717.83	2889.42	13607.25

XI – REMUNERATION DE LA DIRECTION

La direction de l'e2c de Bastia est assurée par Mme Nathalie ROYER qui a perçu une rémunération brute annuelle de **54 494.96 €**.

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE – Année 2020 – e2c de Bastia

Produits		Charges	
Bénévolat		Secours en nature	
Prestations en nature		Mise à disposition gratuite de biens et de services	
- Locaux San Angelo	60 000.00 €	- Locaux San Angelo	60 000.00 €
Dons en nature		Personnel bénévole	
Rémunérations des stagiaires	21 012.45 €	Rémunérations des stagiaires	21 012.45 €
TOTAL	81 012.45 €	TOTAL	81 012.45 €

BALANCE ANALYTIQUE PAR CODE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Codes analytiques : Tous

Comptes : Du compte 600000 au compte 799999

Avec brouillard

Hors simulation

Avec les clés de répartition

Avec les non affectés

N° de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
FSE Opér. entrant dans le calcul FSE					
606100	Fournitures non stock. eau, énerg	3836,50 EUR	731,14 EUR	3105,36 EUR	
606140	Carburant	56,80 EUR		56,80 EUR	
606300	Fournit. entretien & petit equip.	1052,02 EUR		1052,02 EUR	
606400	Fournitures administratives	1110,98 EUR		1110,98 EUR	
611100	Prestations des intervenants exté	7326,09 EUR	1600,00 EUR	5726,09 EUR	
611200	Frais d'accès à des activités péda	1118,33 EUR		1118,33 EUR	
613000	Locations	7877,17 EUR		7877,17 EUR	
613500	Locations mobilières	109,53 EUR		109,53 EUR	
613550	Hébergement de sites	3051,60 EUR		3051,60 EUR	
615210	Nettoyage des locaux	6245,88 EUR		6245,88 EUR	
615600	Maintenance	4625,79 EUR	815,88 EUR	3809,91 EUR	
616000	Primes d'assurance	3876,34 EUR		3876,34 EUR	
618100	Documentation generale	180,50 EUR	19,80 EUR	160,70 EUR	
618200	Documentation pédagogique	1995,99 EUR	1192,00 EUR	803,99 EUR	
618300	Documentation technique	58,90 EUR		58,90 EUR	
621000	Personnel extérieur a l'entreprise	355,34 EUR		355,34 EUR	
622600	Honoraires	6150,00 EUR		6150,00 EUR	
623100	Annonces et insertions	907,80 EUR		907,80 EUR	
623600	Catalogues et imprimés	54,00 EUR		54,00 EUR	
623700	Publications	360,00 EUR		360,00 EUR	
625112	Voyages et déplac. salariés	1036,27 EUR		1036,27 EUR	
625113	Voyages et déplac. stagiaires	2596,16 EUR		2596,16 EUR	
625122	Hébergement et restauration sala	621,09 EUR		621,09 EUR	
625123	Hébergement et restauration stag	808,23 EUR		808,23 EUR	
625700	Receptions	51,27 EUR		51,27 EUR	
626000	Frais postaux et de télécomm.	5907,57 EUR	972,24 EUR	4935,33 EUR	
628100	Concours divers (cotisations,...)	6232,00 EUR		6232,00 EUR	
641000	Rémunération du personnel	203673,16 EUR		203673,16 EUR	
645000	Charges de secur. soc. et prevoy	72224,89 EUR		72224,89 EUR	
647500	Médecine du travail, pharmacie	1092,99 EUR		1092,99 EUR	
741110	Etat DIRECCTE		145580,00 EUR		145580,00 EUR
741120	CGET		25000,00 EUR		25000,00 EUR
741200	Collectivité de Corse	45756,00 EUR	123000,00 EUR		77244,00 EUR
741400	CAB		52500,00 EUR		52500,00 EUR
741500	FSE	134994,07 EUR	204202,40 EUR		69208,33 EUR
741800	Autres financements d'origine publique		330,00 EUR		330,00 EUR
TOTAL FSE		525343,26 EUR	555943,46 EUR	339262,13 EUR	369862,33 EUR
HORSFSE Opér. non intégrées dans calcul FSE					
622600	Honoraires	6120,00 EUR	5934,77 EUR	185,23 EUR	
627000	Services bancaires et assim.	152,18 EUR		152,18 EUR	
641200	Conges payés	955,01 EUR	2087,14 EUR		1132,13 EUR
645250	Charges Congés payés	344,95 EUR	729,11 EUR		384,16 EUR
661600	Intérêts bancaires & sur opér. banc		243,75 EUR		243,75 EUR
681500	Dotat. aux prov. risq. & charg. ex	42500,00 EUR		42500,00 EUR	
754000	Collectes		27274,80 EUR		27274,80 EUR
760000	Produits financiers		486,63 EUR		486,63 EUR
778000	Autres produits exceptionnels		164,00 EUR		164,00 EUR
789500	Util.fonds dédiés contrib.fi autres org		837,95 EUR		837,95 EUR
TOTAL HORSFSE		50072,14 EUR	37758,15 EUR	42837,41 EUR	30523,42 EUR
TOTAL BALANCE		575415,40 EUR	593701,61 EUR	382099,54 EUR	400385,75 EUR



Antoine VINCENTI

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre associé du réseau France Défi

DEUXIEME CHANCE BASTIA
Association loi de 1901
SIEGE SOCIAL : rue San Angelo
20200 - BASTIA

ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Siège Social :

Parc technologique de Bastia
Z.A.E. d'Erbajolo - 20600 BASTIA
☎ 04 95 30 18 60 ~ Fax 04 95 33 68 50
E-Mail : antoine.vincenti@free.fr

Bureau Secondaire :

• Immeuble Saint-Jean - La Poretta - 20137 PORTO-VECCHIO ☎ 04 95 70 11 96 ~ Fax 04 95 70 56 88

Bureaux Annexes :

• 14, Cours Paoli - 1^{er} Etage - 20250 CORTE ☎ 04 95 46 10 52 ~ Fax 04 95 46 20 61
• Avenue Santa Maria - 20260 CALVI ☎ 04 95 65 22 74 ~ Fax 04 95 65 32 34

DEUXIEME CHANCE BASTIA
Association loi de 1901
SIEGE SOCIAL : rue San Angelo
20200 - BASTIA

ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames,
Messieurs les Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :



1/ MISE A DISPOSITION DES LOCAUX PAR LA MAIRIE DE BASTIA

- Nature et objet : Mise à disposition à titre gratuit des locaux de l'école situés rue San Angelo.
- Modalités : Le montant de cette mise à disposition à titre gratuit a été estimée à 60 000 €.

Fait à BASTIA, le 20 avril 2021



Antoine VINCENTI

